

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 18/07/2022

**OBJET : Construction d'une crèche et d'une salle des fêtes : acquisition des parcelles de terrain (en partie)**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 22**

**Nombre d'exprimés : 28**

**Date convocation 11/07/2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle ANSOLIA, le dix-huit juillet deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEMME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

Procurations :

Claire ROSIER à Jean-Luc LAFOND  
Emmanuelle SCHARFF à Liliane BLAISE  
Roseline MHARI AGOURRAME à Ouda MECHAIN  
Sandrine TROUSSIEUX à Nathalie HERAUD  
Christophe DEBIZE à Linda BEGGUI  
Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Excusé

Stéphane DUTHEIL

Géraldine BERNOLLIN Directrice Générale Adjointe des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

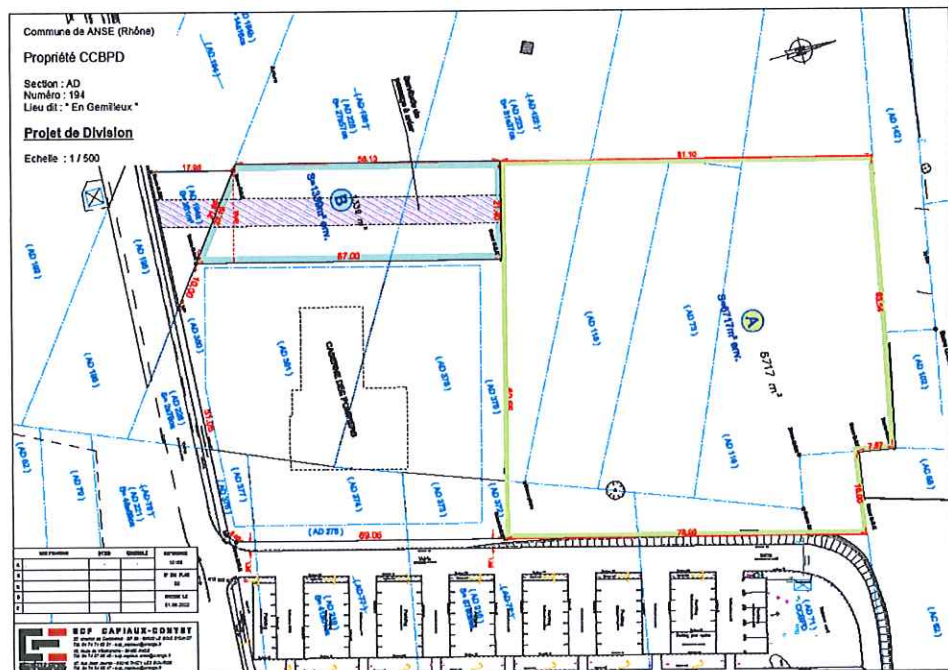
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'acquérir les parcelles suivantes (en partie) pour la Construction d'une crèche et d'une salle des fêtes :

- AD 116
- AD 73
- AD 118
- AD 223
- AD 216
- AD 71

pour une surface d'environ 6 717 m<sup>2</sup>, au prix de 20 €/m<sup>2</sup>, soit 134 340. La consultation du service des domaines n'est pas obligatoire car le prix d'achat ne dépasse pas 180 000€

Les frais d'actes seront à la charge de la commune.

Le montant de la transaction est inscrit au BP 2022.





PC CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES FÊTES ET D'UNE CRÈCHE À ANSE (69) PC 1 Plan de situation

- Oui l'exposé
- Après en avoir délibéré

### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### A l'unanimité des membres présents

- 1°) **APPROUVE** l'acquisition des parcelles AD 116, AD 73, AD 118, AD 223, AD 216, AD 71 pour la construction d'une crèche et d'une salle des fêtes
- 2°) **DIT** que les frais d'actes seront à la charge de la commune.
- 3°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à cette acquisition
- 4°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire  
*[Signature]*